



DÉCLARATION LIMINAIRE À LA F3SCT DU CSA ACADEMIQUE DU MARDI 14 AVRIL 2026

Mesdames et Messieurs les membres de la formation spécialisée académique,

La FNEC FP FO se félicite de la libération et du retour en France de nos collègues Cécile Kolher et Jacques Paris. Notre confédération a remercié l'ambassade, les services de l'Etat et tous ceux qui se sont mobilisés en faveur de leur libération.

Nous pourrions nous réjouir du cessez le feu annoncé la semaine dernière si les bombardements du Liban par Israël avaient cessés... Plus que jamais, la FNEC FP FO rappelle ses exigences de cessez-le-feu partout où il y a des conflits armés dans le Monde. De l'argent pour les services publics pas pour la guerre. PAIN, PAIX, LIBERTE

La flambée des prix de l'énergie, et notamment des carburants, est la conséquence de cette situation internationale. Elle impacte les personnels qui utilisent leur véhicule pour se rendre sur leur lieu de travail. Cette charge supplémentaire vient s'ajouter à la perte de pouvoir d'achat causée par le gel du point d'indice depuis 2000. Cette nouvelle baisse de pouvoir d'achat était déjà aggravée par les 10% de moins d'indemnisation les 3 premiers mois du congé de maladie ordinaire, sans compter une mutuelle de santé obligatoire et une prévoyance au rabais.

Jeudi 16 avril débutera à l'assemblée nationale la discussion sur la loi portée par la députée Yadan. La FNEC FP FO appelle à participer au rassemblement qui s'y tiendra pour le retrait de cette loi liberticide et le respect de la liberté d'expression.

Le gouvernement a présenté et imposé un budget d'une incroyable brutalité qui s'attaque aux services publics, aux droits et au pouvoir d'achat de l'ensemble des salariés, des retraités et des malades, un budget qui consacre des dizaines de milliards d'euros aux dépenses d'armement au détriment de ces derniers. Comment ne pas évoquer l'Acte 2 de l'Ecole inclusive, qui s'inscrit dans les mêmes logiques d'austérité budgétaire en poursuivant un objectif de destruction de l'enseignement spécialisé, tout en faisant supporter la responsabilité de l'inclusion sur les personnels. Pour les élèves en situation de handicap, l'inclusion systématique sans moyens se traduit par une maltraitance institutionnalisée aussi bien pour les élèves et leurs familles que pour les personnels. Preuve en est que le ministère a organisé un GT intitulé: « *Conditions de travail des personnels ayant en charge des élèves perturbateurs et des personnels ayant en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers* ».

De l'aveu même du ministère , l'acte I de l'École inclusive a permis une très forte augmentation du nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés (multiplié par 4 depuis 2006, on est passé de 118 000 élèves à 520 000). 30 000 élèves sont en attente de place en établissement social ou médico-social (ESMS). Il y a 2 ans, Mme Borne en annonçait 24 000. Ce sont donc 6 000 élèves supplémentaires en attente dans les classes! Seule réponse à ces besoins, la mise en place des PAS ; 82 PAS à la rentrée 2026 pour notre académie.

Pour la FNEC FP-FO, ce n'est pas un énième dispositif, en lieu et place de moyens humains et de structures spécialisées qui améliorera la situation. La FNEC FP-FO rappelle que les Registres de Santé et de Sécurité au Travail (RSST) comportent de très nombreux signalements en lien avec l'inclusion. La politique d'inclusion systématique et forcée s'oppose à une prise en charge réelle des élèves dans un cadre spécialisé ou adapté avec le cas échéant les soins nécessaires à leur situation. Cette orientation conduit à une mise en danger des personnels et des élèves.

Dans un contexte de suppressions de postes et de difficultés de recrutement, créer 82 PAS à la rentrée 2026, c'est dégrader les conditions d'exercice des personnels. C'est une cause primaire de risques psycho-sociaux pour les personnels. Ces derniers, confrontés à des situations intenable, ne veulent pas de « coaching ». Ils veulent une réelle prise en charge des élèves par des enseignants et des éducateurs spécialisés, avec les soins adaptés si besoin.

Alors que l'employeur a l'obligation statutaire de garantir des conditions de travail de nature à protéger l'intégrité physique et psychique des agents, la FNEC FP FO n'a de cesse d'alerter sur les conséquences délétères de cette situation sur la santé des personnels, dont un nombre croissant se retrouve en arrêt/accident de travail. Malheureusement, tous ne sont pas reconnus imputables au service malgré des justificatifs, des avis favorables de médecins experts et /ou de conseils médicaux pléniers. Pourtant, ces évènements se déroulent bien sur le lieu de travail et ce sont bien les conditions d'exercice qui génèrent l'accident.

Un point de l'ODJ est prévu concernant le CITIS et les accidents de travail. Nous souhaiterions obtenir des réponses sur les critères de reconnaissance de l'imputabilité au service.

M. Le Recteur, le 1^{er} décembre 2025, vous faisiez parvenir aux inspecteurs et aux directeurs un courriel daté du 25 novembre enjoignant ces derniers à effectuer simultanément un Fait Etablissement tout en gérant la crise. Vous écriviez :

« J'attire votre attention personnelle sur l'importance du signalement. Il n'est pas seulement une obligation réglementaire, il est aussi un outil pour que l'académie puisse vous apporter son soutien ».

Et nous écrivions : « Pour nous l'obligation réglementaire doit s'appliquer à tous, y compris à l'administration. »

Suivant vos consignes, le 29/01/26, à 12h, la directrice d'une école a transmis un fait établissement qualifié en niveau 3 en raison de la possession d'armes blanches subtilisées par un élève dans son bureau durant son absence (pour information un autre fait établissement de niveau 2 le 17/10/25 avait déjà été transmis). L'IEN de la circonscription

en a été avertie par téléphone. Durant cet échange, cette dernière a effectivement confirmé avoir connaissance de ce fait établissement et a seulement remercié d'avoir été informée. Aucune préoccupation de sa part concernant l'équipe enseignante !

A 18h40 La directrice n'ayant eu aucun retour des services, a contacté la DSDEN. La Directrice adjointe 1^{er} degré lui a indiqué ne pas avoir connaissance de ce fait établissement de niveau 3, invoquant des difficultés récurrentes de transmission informatique des faits établissements !!!

Considérant l'importance que vous attachez à cette procédure, comment comprendre que ces problèmes de transmission n'aient pas fait l'objet d'une communication auprès des directeurs, en leur proposant une autre procédure ?

La FNEC FP-FO revendique :

- Le recrutement d'enseignants spécialisés et d'AESH ;
- Un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH ;
- Le retrait de l'acte 2 de l'Ecole inclusive, l'abandon des PAS et des PIAL ;
- La défense de l'enseignement spécialisé et adapté ;
- Le maintien et la création des places dans les établissements sociaux et médico-sociaux,
- La FNEC FP FO revendique toujours : L'augmentation immédiate des salaires par l'augmentation significative du point d'indice (au moins 10% tout de suite et le rattrapage des 32,5% perdus depuis 2000).
- L'abrogation du jour de carence et le maintien de la rémunération à 100% en cas d'arrêt maladie.
- L'abrogation de la réforme des retraites.

Nous vous remercions de votre attention.